


Z.P.P.A.U.P. d'Amblie COLLOQUE DE BAYONNE

COMMUNE D'AMBLIE
Service Départemental de l'Architecture
et du Patrimoine du Calvados

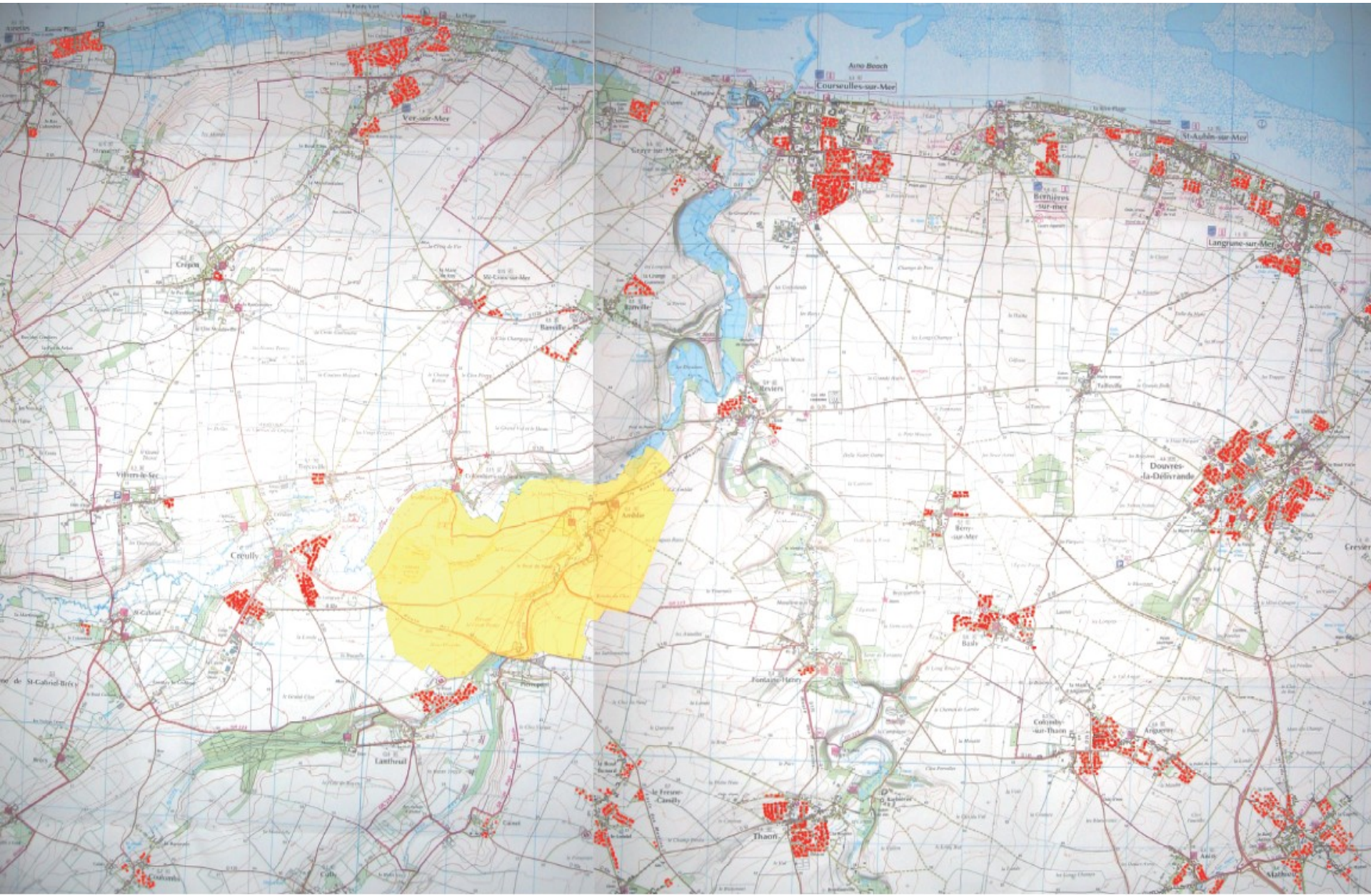
Zone de Protection
du Patrimoine Architectural
Urbain et Paysager

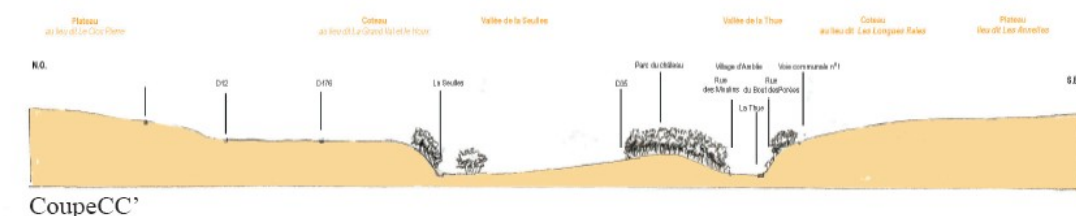
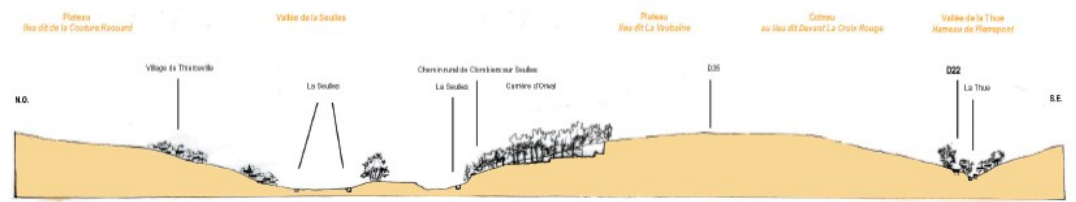
PRESENTATION
DU
26 JANVIER 2007

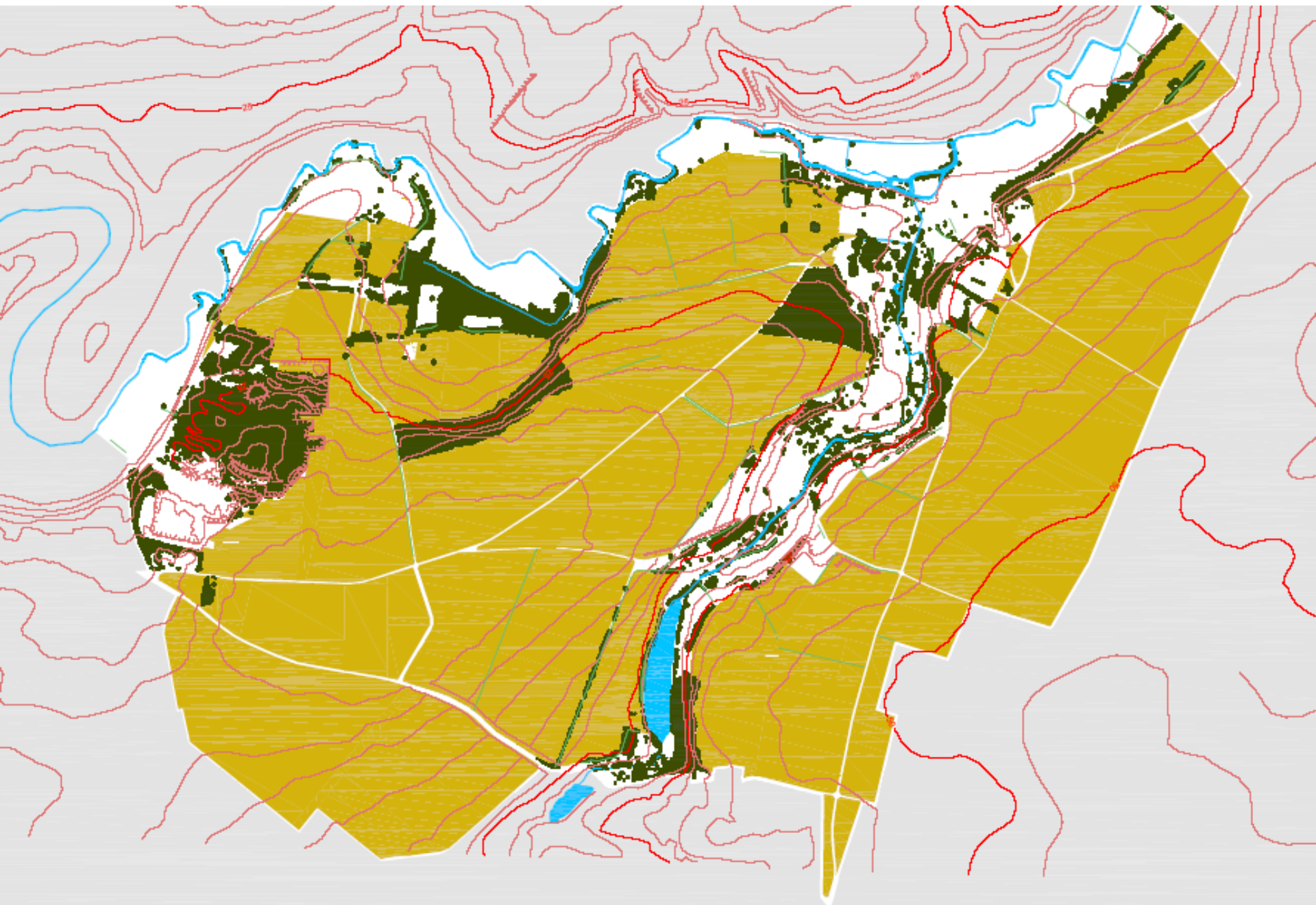


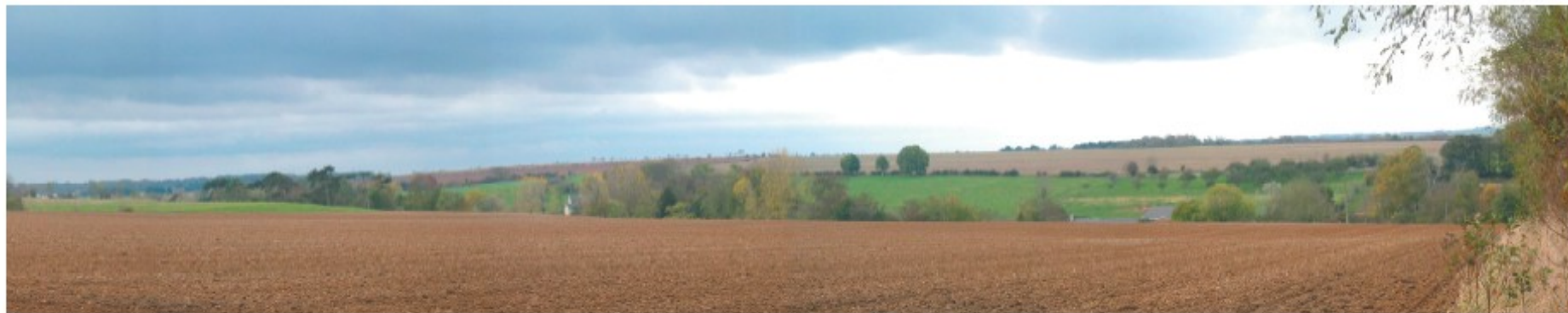
ATELIER D'ARCHITECTURE MONCHECOURT & CORD
ARCHITECTES DU PATRIMOINE DPLG
19 RUE DE TURENNE - 75004 PARIS
TEL : 01.42.77.18.76 FAX : 01.42.77.18.59

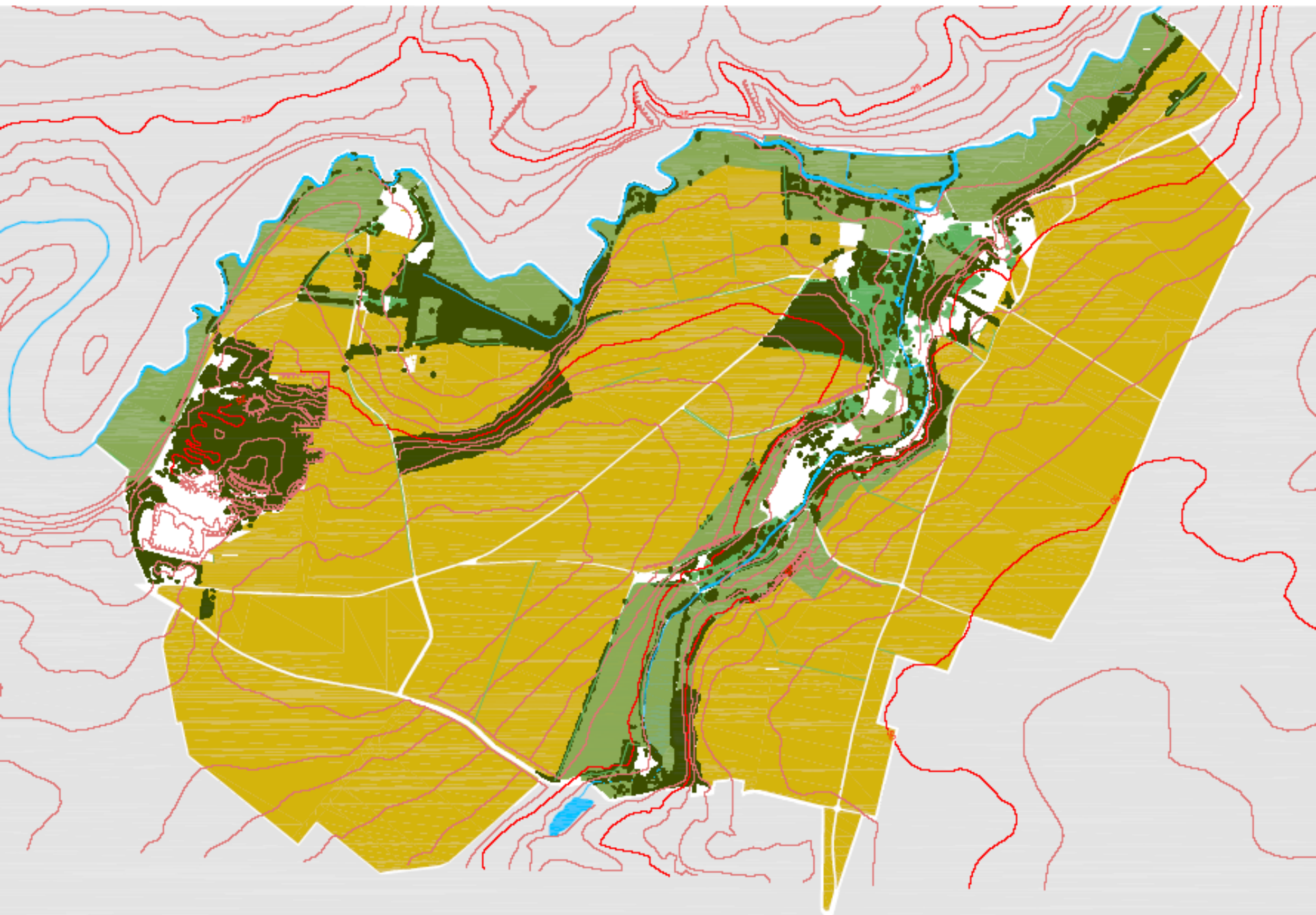
M. C. HEUZÉY
PAYSAGISTE DPLG
14 RUE MORRAU 75012 PARIS
TEL : 01 44 87 03 22





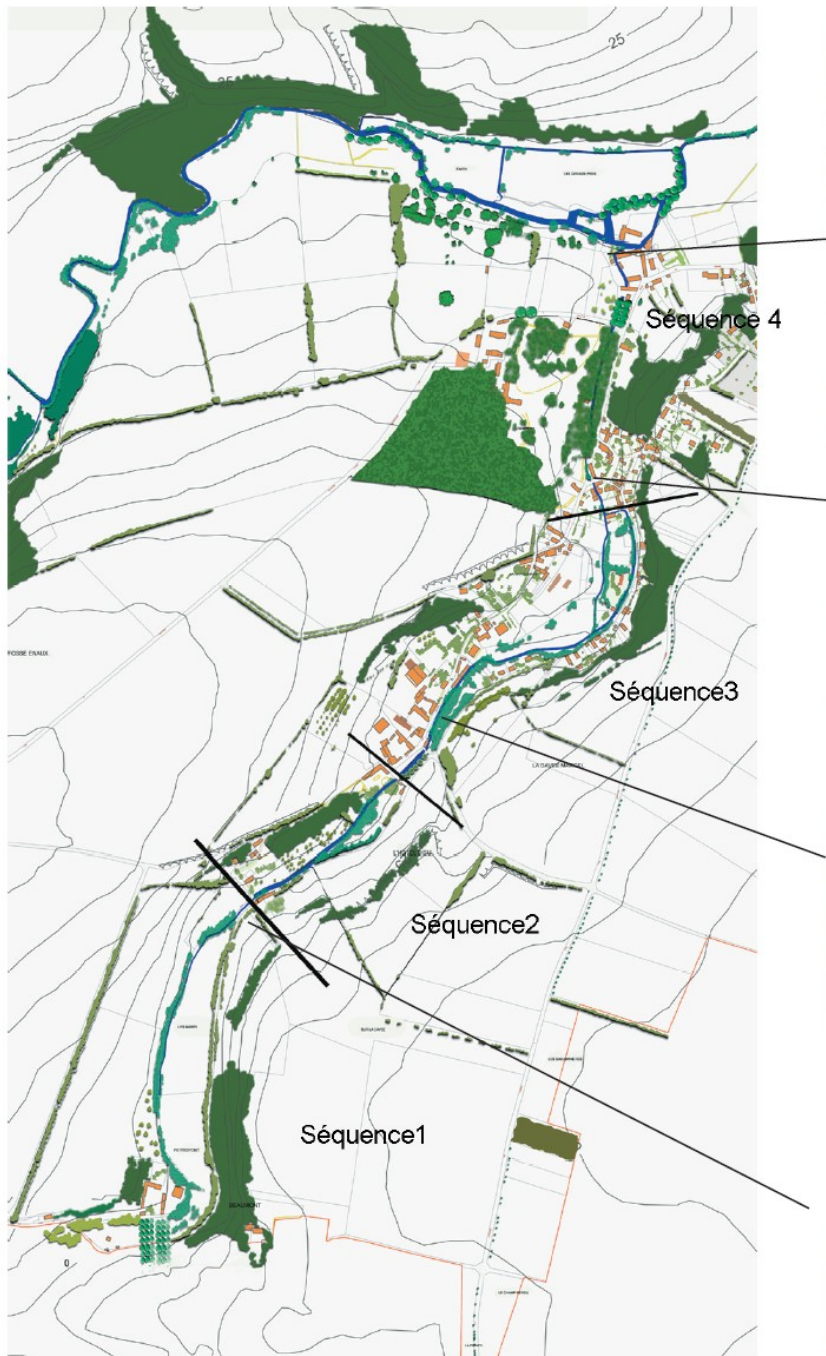






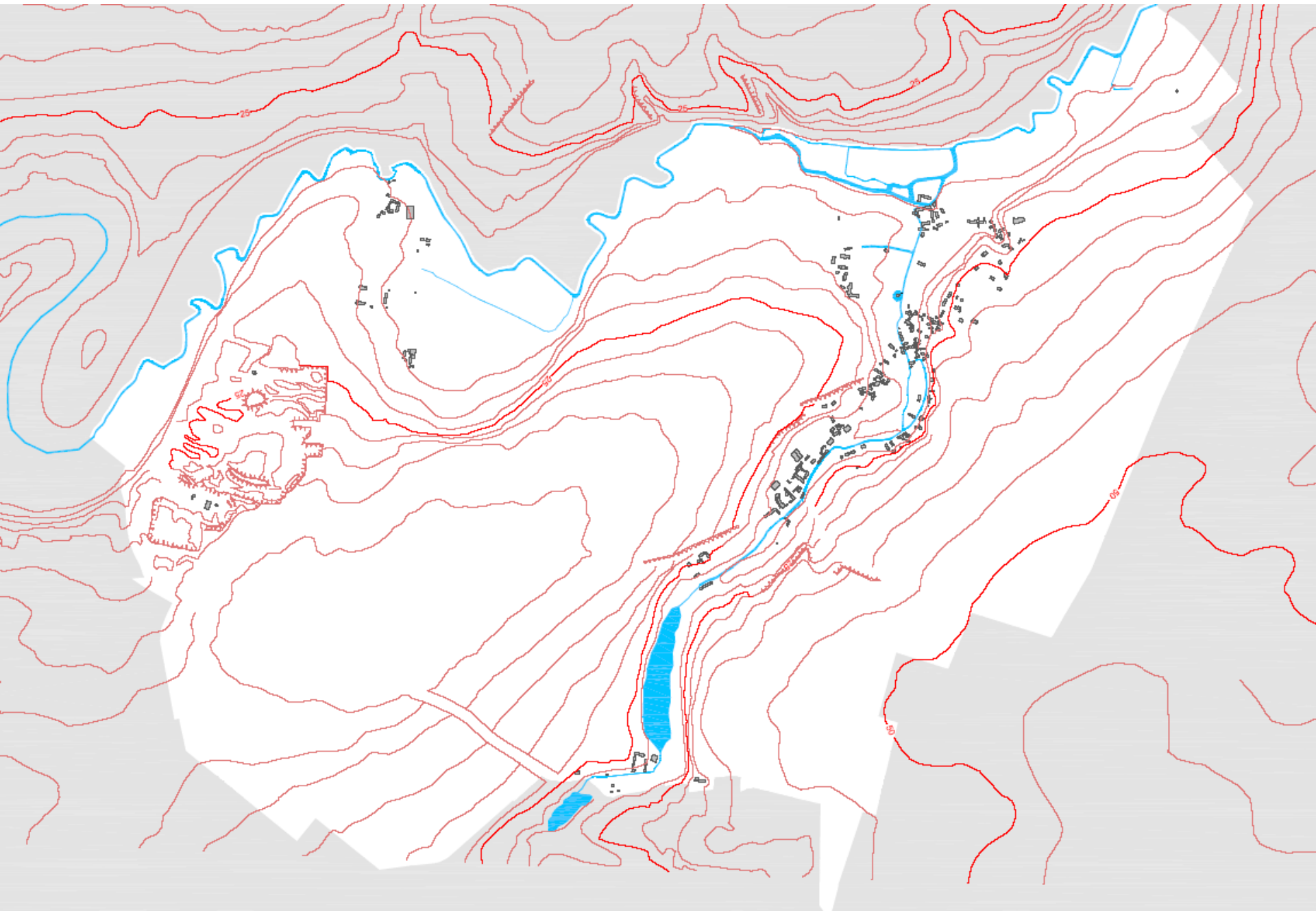


avril 2005 - Atelier Cord & Monchecourt, architectes du patrimoine DPLG - M.C Heuzey, Paysagiste DPLG

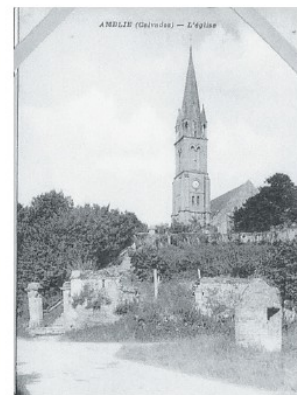
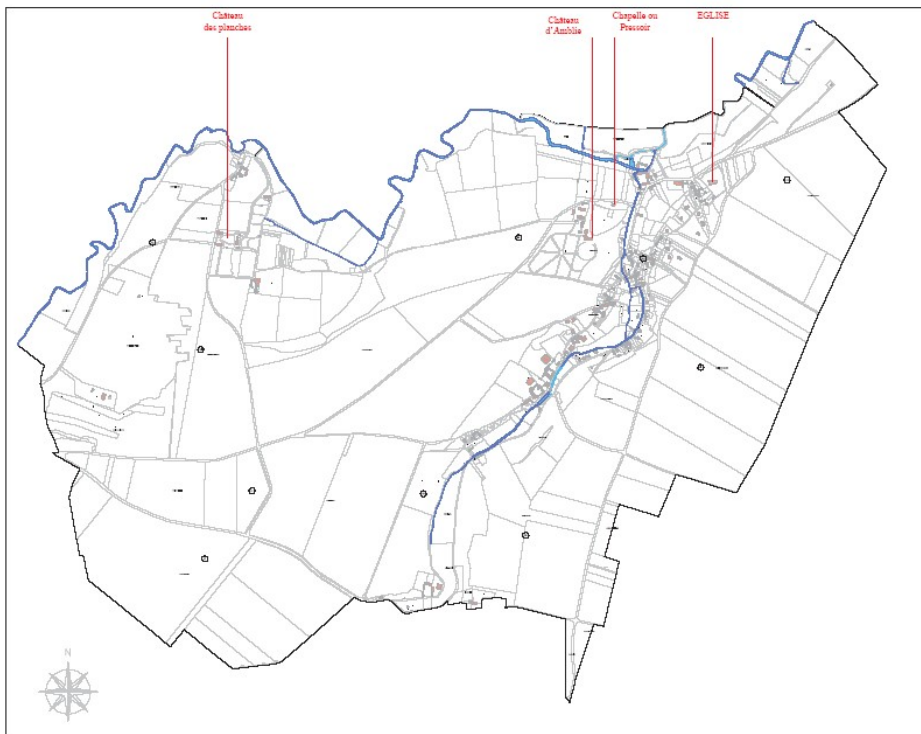




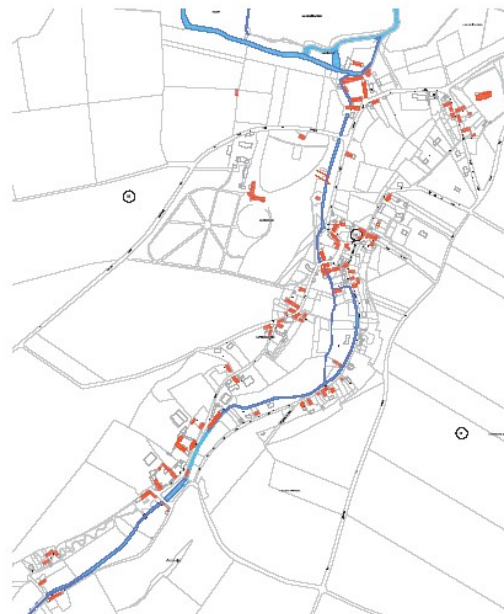
avril 2005 - Atelier Cord & Monchecourt, architectes du patrimoine DPLG - M.C Heuzey, Paysagiste DPLG



REPERAGE DES EDIFICES MAJEURS



BATI CONSERVE DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN DE 1811





Le village d'Amblie comprend six corps de fermes en activité. La majorité de ces édifices agricoles remontent au XIXe siècle. Deux corps de logis présentent néanmoins une disposition de cage d'escalier hors oeuvre, de contrefort, et des percements caractéristiques d'une architecture gothique tardif ou pré renaissance, vers le XVe siècle. La typologie des fermes suit l'organisation autour d'une cour, fréquente dans cette région. En règle générale, les bâtiments sont répartis comme suit :

- le corps de logis est implanté au fond de la cour, en face du portail
- la grange est souvent disposée à proximité de la voie et du portail
- les autres annexes (écuries, remises, étables, porcherie, poulailler, four à pain) et la clôture maçonnée viennent fermer le reste de la cour.

Le cadastre napoléonien de 1811 fait figurer au centre de ces cours de fermes un bâtiment circulaire. Il peut s'agir de pigeonniers ou de puits, aujourd'hui totalement disparus. Les granges et corps de logis forment des ensembles bâtis relativement amples et imposants dans leur gabarit. Les pleins dominent largement sur les ouvertures. La composition de la structure est toujours lisible, et diffère selon deux types d'appareillage de maçonnerie employés : chaînes verticales systématiques, ou pierres formant parpaings régulièrement disposées.

Le portail sur la rue prend ici une grande importance et se devait d'assurer un large lieu des plus commodes pour le passages des charrettes et bétails. Leur dessin est ouvrage soit par les éléments maçonnés (taille, ouvrage clavé, modénatures), soit dans leur géométrie (hémi-cy-cle en retrait sur la rue pour aider les manoeuvres).

Pour répondre aux besoins successifs, les rez de chaussée des granges et autres annexes ont été modifiés pour ouvrir des larges baies de passages supplémentaires. Cela le plus souvent au moyen moderne de linteau, alors que l'on trouve des exemples de grandes portes clavées.

L'échelle particulière de ces édifices joue un rôle important dans la silhouette générale du village. La composition de cour ouvertes sur l'espace public participe pleinement dans la qualité et la richesse de celui-ci ; ces vides créent des événements dans les séquences urbaines, avec des effets d'échappées visuelles et spatiales. La solidité, l'unité et la qualité des constructions sont des éléments caractéristiques de ces bâtiments. La survie de cette typologie dépend leur capacité à s'adapter, seul moyen d'assurer un entretien. Il convient d'encourager les solutions de réhabilitation en logement ou gîtes.

La valeur patrimoniale de ces corps de bâtis tient à plusieurs aspects : paysage bâti et urbain, architecture, maintien d'une activité traditionnelle.

ETUDE TYPOLOGIQUE DES MOULINS

Le village d'Amblie compte encore cinq anciens moulins hydrauliques. La plupart remontent au XVIIIe siècle. Les traces des roues sur les murs de façade témoignent de cette ancienne activité, liée à la transformation des grains dans cette région céréalière ou à la foulure dans l'industrie du textile.

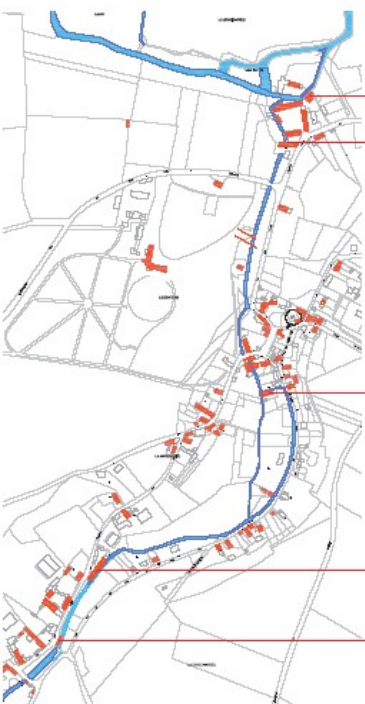
Les marques de plusieurs roues sur un même moulin témoignent de transformations successives pour augmenter leur diamètre ou réadapter leur fonctionnement hydraulique. Quelques moulins ont ainsi été étendus et surélevés. Les traces en pignon d'ancien rampant de toitures, les différences de maçonnerie en termes d'appareillage, de modénatures, ou encore de percements montrent une constante réadaptation du bâtiment aux besoins successifs, ou aux volontés d'améliorations du dispositif.

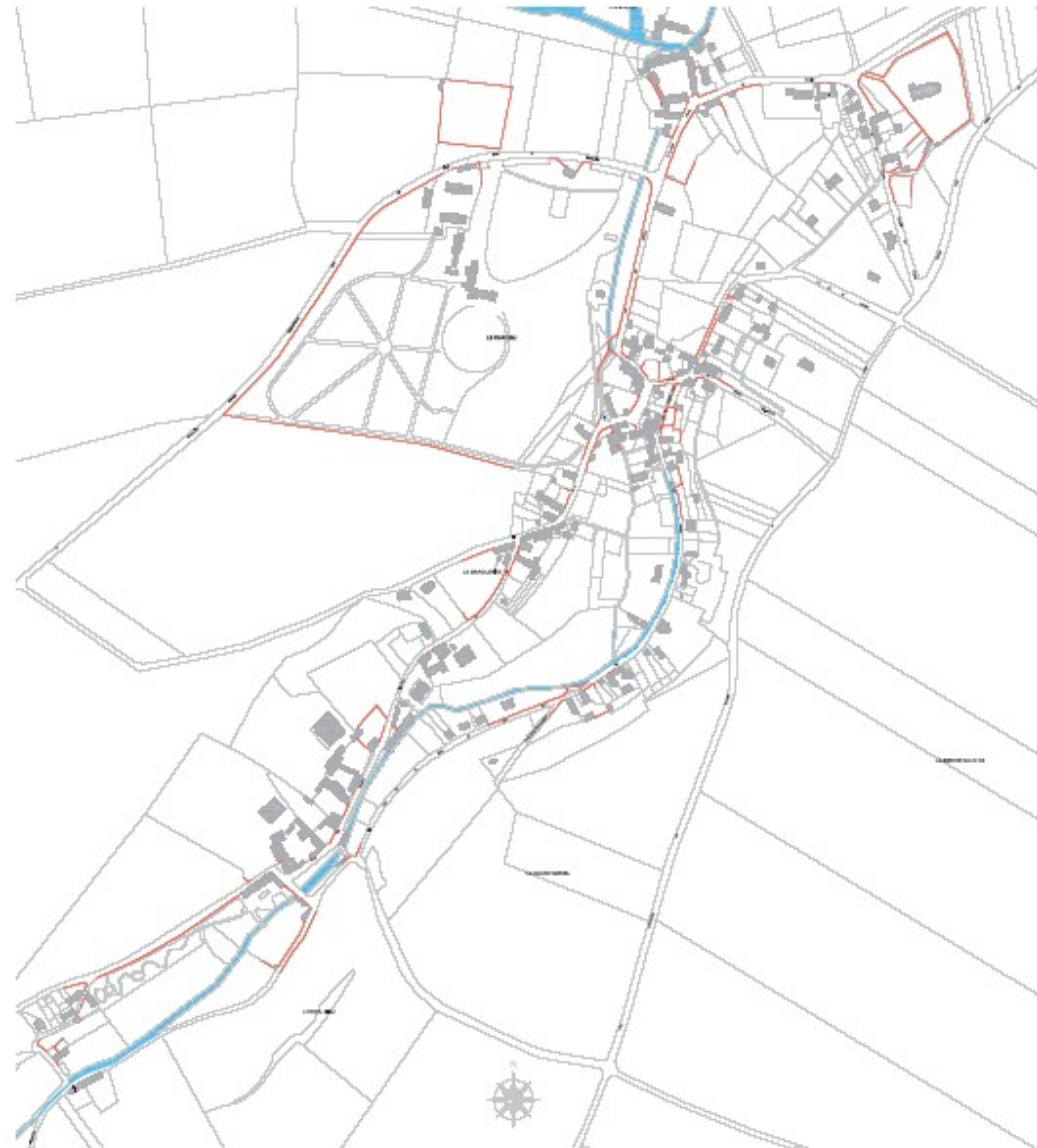
Les moulins, implantés en tirant parti du site, ont également marqué celui-ci par des légères recompositions du réseau hydrographique et du relief. Pour augmenter la force du courant, il fut en effet nécessaire de créer des dérivations, ou biefs. Ils s'accompagnent souvent donc d'un dispositif plus ou moins sophistiqué de contrôle des cours d'eau : franchissement, écluses, canal, barrages, détournements.

Plusieurs caractéristiques définissent cette typologie bâtie :

- Leur implantation : Ces édifices sont le plus souvent isolés, oblongs et parallèles au cours d'eau qui les alimente.
- Une composition des façades définie par les dispositions intérieures : éclairement de la chambre de travail, vues nécessaires, accès...
- La présence d'une lucarne de levage au niveau du grenier, pour la manutention et le stockage du grain
- Le percement de petites baies en amont et aval du cours d'eau pour surveiller celui-ci

S'il s'agit d'une architecture vernaculaire, relativement modeste, les moulins dénotent d'une organisation bâtie et hydrographique sophistiquée. Ils sont ancrés dans un site pour en devenir indissociables. Mais plus encore, ils prennent une figure emblématique, sur l'histoire, l'activité et les connaissances des anciens. Si tous les moulins d'Amblie n'ont souvent pas conservé leur roue et leur mécanisme intérieur, ils jouent un rôle encore important et se chargent d'un ensemble de valeurs patrimoniales : historique, cognitive, architecturale, paysagère, emblématique, typologique...





a.4 Murs de clôture et portails

Les murs de clôture participent comme structure du paysage et continuité urbaine, et constituent un très grand linéaire maçonné sur la commune.

Les portails quant à eux présentent une variété d'échelle et de complexité dans leur facture. Ils restent souvent la partie la plus ouvragée sur une parcelle bâtie.

Portails et murs de clôtures présentent à la fois une somme de travail imposante parvenue jusqu'à nous, et à la fois une limite espace public / espace privé de réelle qualité.

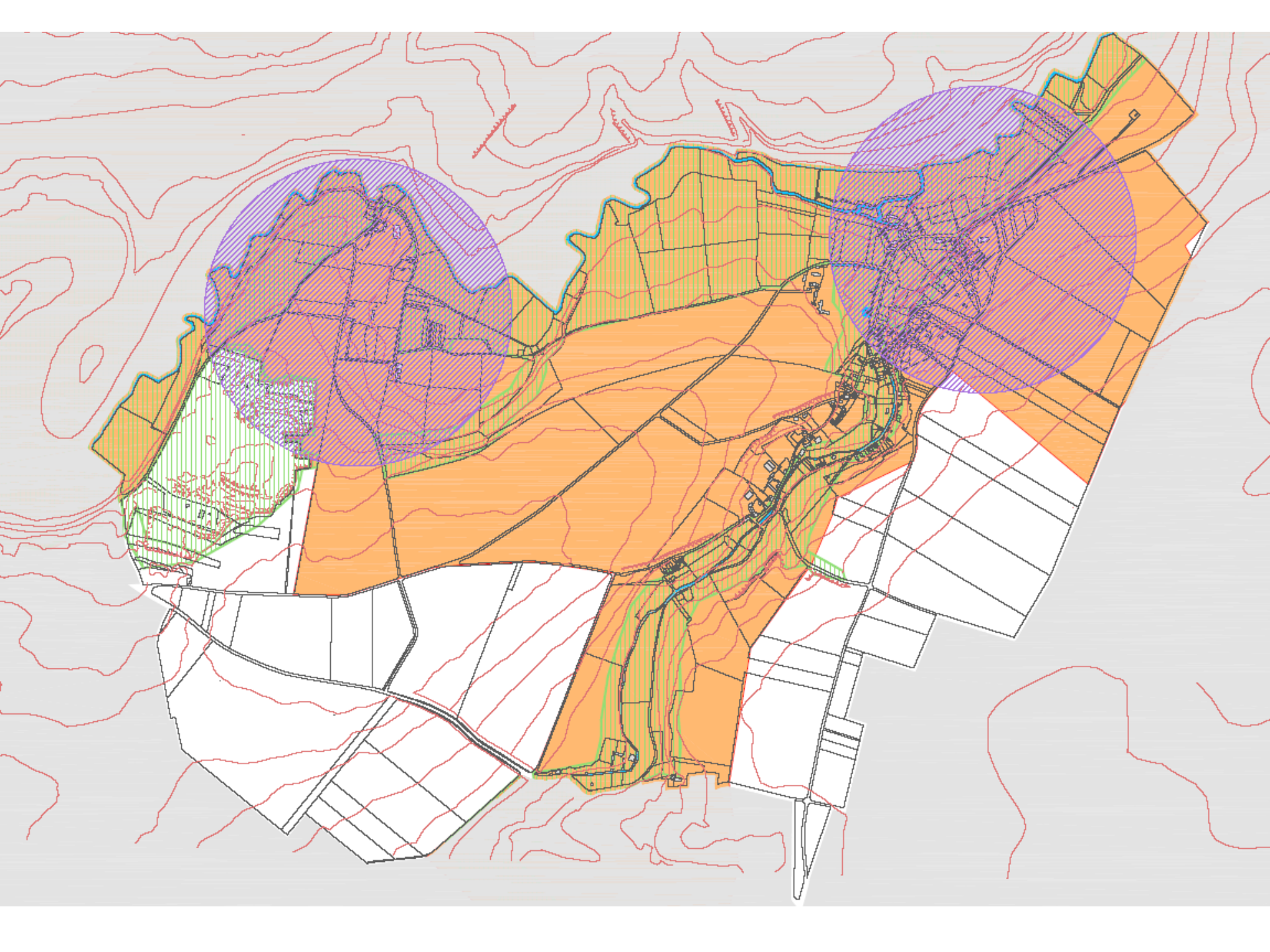
Il serait bon pour ces raisons de les respecter et de les préserver, voir de les restaurer ou de les restituer, en gardant les principes constructifs qui les régissent.

Les murs suivent généralement le principe énoncé plus haut de moellons harpés à des chaînes verticales régulières en pierre de taille, espacées de 5 à 9 mètres environ suivant la hauteur du mur. Au droit de celles-ci des bornes charretières en pierre viennent parfois en accompagnement.

Leur couronnement prend plusieurs formes. Néanmoins le cas le plus récurrent est celui d'un chaperon de section trapézoïdale, composé de « plaquettes » disposées en retraits successifs avec un parement en biseau. On trouve parfois à la base du chaperon un rang de plaquette saillant en protection du mur au-dessous.

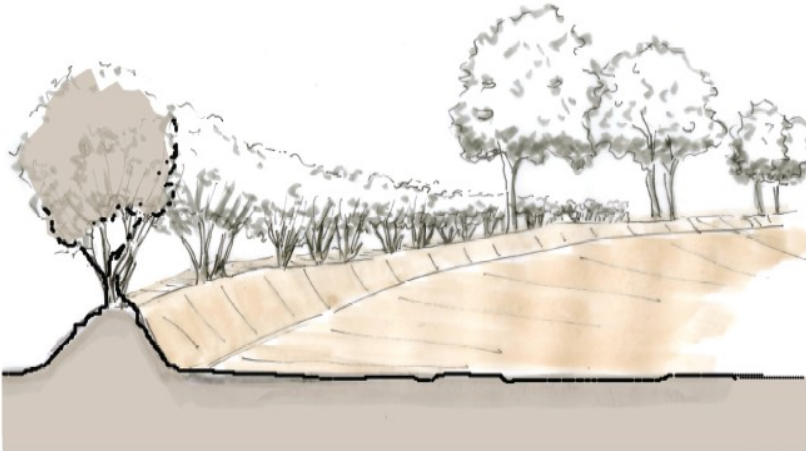
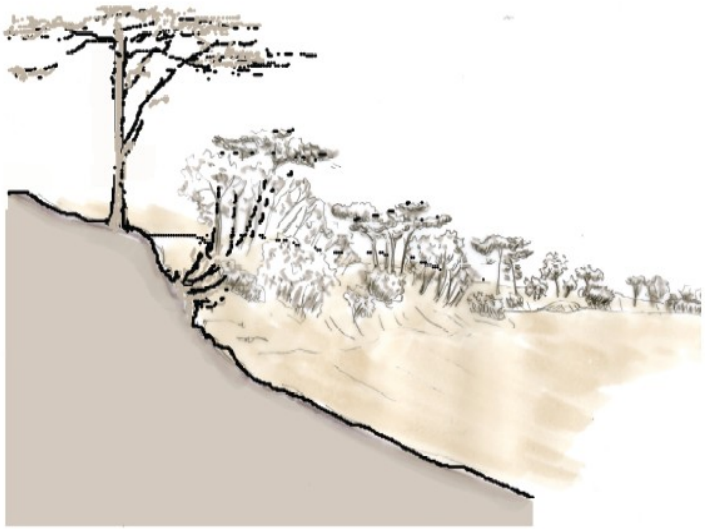
Dans les pentes, les lits de pose suivent fréquemment légèrement la déclivité.





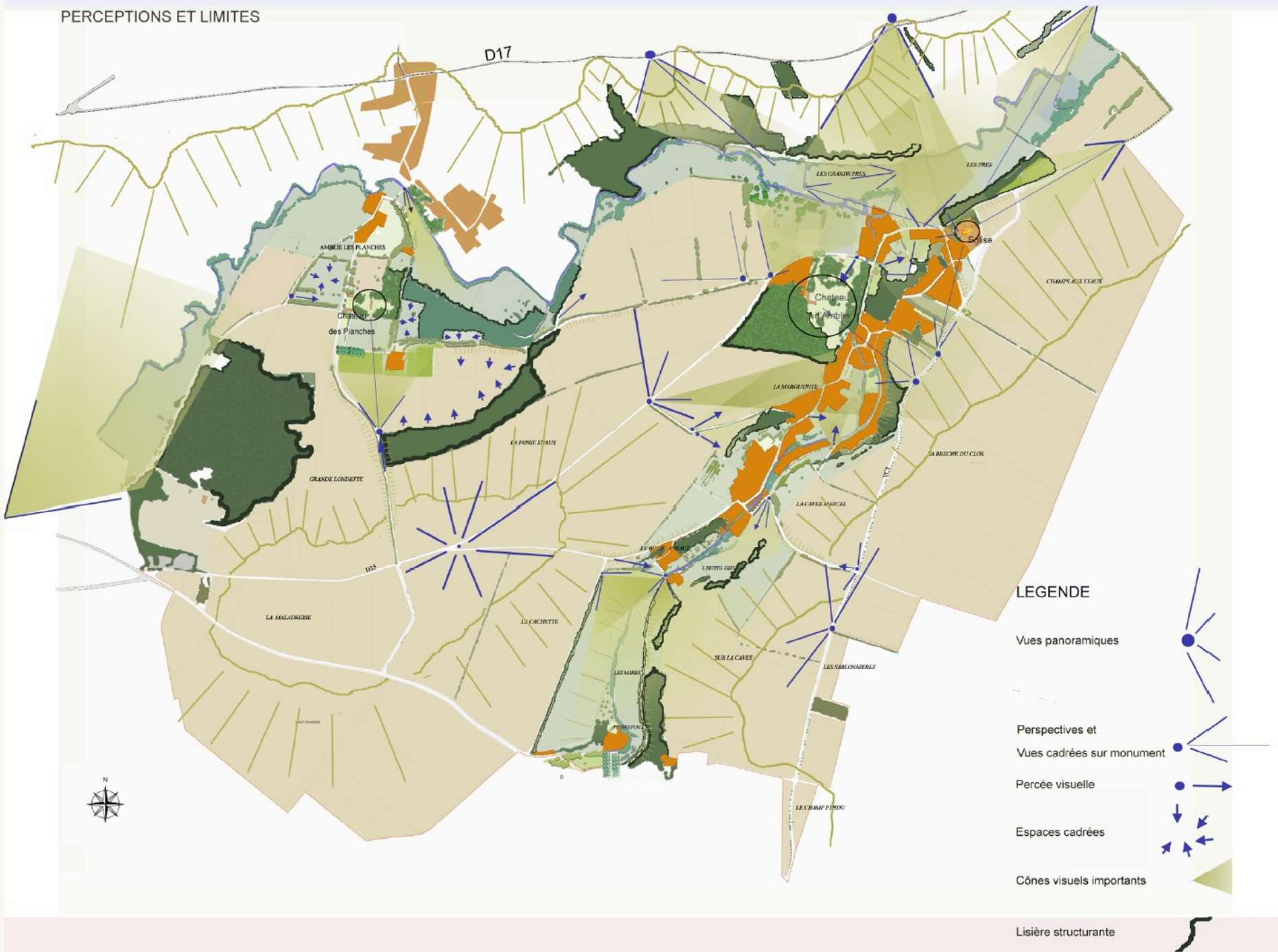








PERCEPTIONS ET LIMITES



CARTE DU REGLEMENT

PROJET DE REGLEMENT ET DECRET D'APPLICATION DU PATRIMOINE CULTUREL - TRAVAIL DE CONSERVATION

ÉCOUVERNEMENT DE TRAVAIL - À NE PAS DÉPASSER

LEGÈRE PROTECTION

- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION DE BIENS MONUMENTAUX DÉTERMINÉS - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE

LEGÈRE PROTECTION PAYSAGÈRE

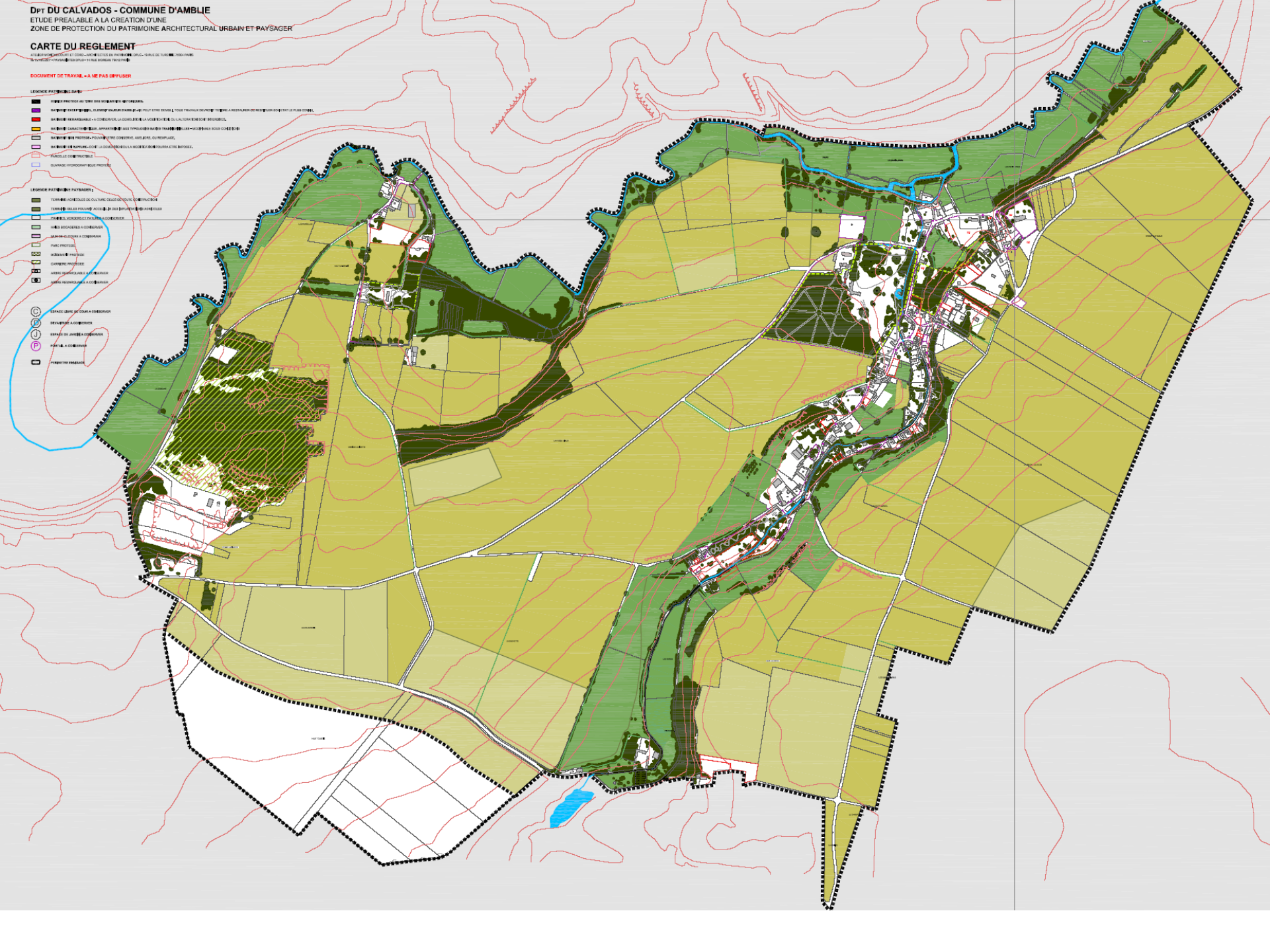
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE
- ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE - PAYSAGE RURAL D'AMBIANCE

ESPACE DE COORDINATION

- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION
- ESPACE DE COORDINATION

PROTECTION RENFORCÉE

- PROTECTION RENFORCÉE











LEGENDE CARTE DU REGLEMENT









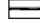



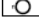

ATELIER MONCHECOURT ET CORD - ARCHITECTES DU PATRIMOINE DPLG - 19 RUE DE TURENNE 75004 PARIS
M. C. HEUZEY - PAYSAGISTES DPLG - 14 RUE MOREAU 75012 PARIS

DOCUMENT DE TRAVAIL - A NE PAS DIFFUSER

LEGENDE PATRIMOINE BATI :

-  EDIFICE PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.
-  BATIMENT EXCEPTIONNEL, ELEMENT MAJEUR D'AMBLIE -NE PEUT ETRE DEMOLI.
TOUS TRAVAUX DEVRONT TENDRE A RESTAURER OU RESTITUER SON ETAT LE PLUS CONNU.
-  BATIMENT REMARQUABLE - A CONSERVER. LA DEMOLITION, LA MODIFICATION, OU L'ALTERATION SONT INTERDITES.
-  BATIMENT CARACTERISTIQUE, APPARTENANT AUX TYPOLOGIES BATIES TRADITIONNELLES - MODIFIABLE SOUS CONDITIONS
-  BATIMENT NON PROTEGE - POUVANT ETRE CONSERVE, AMELIORE, OU REMPLACE.
-  BATIMENT EN RUPTURE - DONT LA DEMOLITION OU LA MODIFICATION POURRA ETRE IMPOSEE.
-  PARCELLE CONSTRUCTIBLE
-  OUVRAGE HYDROGRAPHIQUE PROTEGE

LEGENDE PATRIMOINE PAYSAGER :

-  TERRAINS AGRICOLES DE CULTURE GELES DE TOUTE CONSTRUCTION
-  TERRAINS GELES POUVANT ACCUEILLIR DES IMPLANTATIONS AGRICOLES
-  PRAIRIES, VERGERS ET PATURES A CONSERVER
-  HAIES BOCAGERES A CONSERVER
-  HAIE RECENTE
-  HAIE A PROLONGER
-  MUR DE CLOTURE A CONSERVER
-  MUR RECENT
-  MUR A PROLONGER
-  PARC PROTEGE
-  BOISEMENT PROTEGE
-  ZONE ARCHEOLOGIQUE PROTEGEE
-  ARBRE feuillus REMARQUABLE A CONSERVER
-  ARBRE résineux REMARQUABLE A CONSERVER

-  ESPACE LIBRE DE COUR A CONSERVER
-  DEVANTURE A CONSERVER
-  ESPACE DE JARDIN A CONSERVER
-  PORTAIL A CONSERVER
-  PERIMETRE ENVISAGE

CARTE DU REGLEMENT

NOTES DE LECTURE DE LA CARTE :
- Les zones de protection sont indiquées par une couleur et un motif de hachures.
- Les zones de protection sont indiquées par une couleur et un motif de hachures.
- Les zones de protection sont indiquées par une couleur et un motif de hachures.

INDICENT DE TRAVAIL - A NE PAS DEPASSER

- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Parcours de randonnée
- Réseau de transport public

INDICENT DE PROTECTION

- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

